

# La réforme de l'Etat prive de travail les aides-soignants

Pour exercer la profession d'aide-soignant dans un hôpital ou une maison de repos, il faut, en plus du diplôme adéquat, un « visa ». Avant la sixième réforme de l'Etat, celui-ci était délivré par le SPF Santé publique. Transfert de compétences oblige, les Communautés prendront le relais du SPF à partir de 2016.

Dans l'intervalle, une phase de transition a été prévue. Et c'est là que le bât blesse. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, plusieurs milliers de dossiers restent en attente du précieux sésame. Les étudiants qui ont été diplômés en septembre 2014 ne peuvent donc pas exercer, faute du « visa » nécessaire, même si certains ont reçu des

propositions concrètes de travail. « *Une situation dramatique pour nos étudiants* », témoigne la directrice d'une école de promotion sociale qualifiant des aides-soignants.

Du côté politique, le fédéral et les Communautés se renvoient la balle quant à la responsabilité du blocage. ■

## Privés de job par la réforme de l'Etat

SANTÉ Les aides-soignants attendent toujours un visa pour travailler

- Les Communautés sont compétentes, mais le transfert est compliqué.
- Fédéral et Communautés se renvoient la balle.

Parmi les 1.000 pages des textes de la réforme de l'Etat, une ligne précise que l'agrément et le contingentement des professions de soins de santé sont transférés aux Communautés. Voilà qui, en théorie, ne devait guère chambouler la vie des aides-soignants, l'une des fonctions concernées. Pourtant, depuis cet été, les nouveaux diplômés sont confrontés à un véritable parcours du combattant. Explication.

Pour exercer la profession d'aide-soignant dans un hôpital ou une maison de repos, il faut, outre le diplôme ad hoc, un « visa » délivré jusqu'ici par le SPF Santé publique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce seront les administrations des Communautés qui les octroieront. Dans l'intervalle, « pour assurer la continuité du

service », une phase de transition a été prévue – du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015 donc. Et c'est là que ça coince puisque, pour l'heure, plusieurs milliers de dossiers sont en attente du précieux sésame...

« *Une situation dramatique pour nos étudiants*, témoigne la directrice d'une école de promotion sociale diplômant des aides-soignants. *Tous ceux qui sont sortis de chez nous en septembre 2014 attendent toujours leur visa. Alors qu'ils ont immédiatement reçu des propositions de boulot, parce que c'est un métier en pénurie, que notre établissement a bonne réputation et que, souvent, le stage débouche sur une offre d'emploi.* » Que ne

peuvent donc honorer les diplômés, faute de visa.

La faute à qui ? C'est ce qu'a tenté de savoir Catherine Fonck, cheffe de groupe CDH à la Chambre, en interpellant Maggie De Block. Dans sa réponse, la ministre des Affaires sociales concède un retard, « dû à l'afflux important de demandes ». A l'administration, on confirme

que chaque nouvelle cohorte de diplômés (juin et septembre) se gère non sans difficultés. Mais, cette fois, la situation est particulièrement critique. La ministre le reconnaît mais assure que « *l'administration fédérale, en concertation avec les administrations des Communautés, tente de résorber le retard* ».

Responsabilité partagée entre niveaux de pouvoir ? Pour la ministre VLD, « *les demandes d'enregistrement comme aide-soignant doivent pour l'instant d'abord être soumises aux Communautés qui, une fois qu'elles les ont approuvées, les transmettent à l'administration fédérale* ».

La faute aux Communautés, alors ? A la Communauté française, c'est Rudy Demotte qui a hérité de la compétence. « *Mais c'est encore très théorique, insiste-t-on dans son cabinet. Dans les faits, c'est toujours le fédéral qui l'exerce. Nous le rétribuons d'ailleurs pour ce faire.* »

La faute à l'administration fédérale, alors ? « *Oui !, dénonce-t-on au cabinet*

du ministre-président. *Nous payons au fédéral l'équivalent du salaire de 19 fonctionnaires pour ce service. Or, il n'y en a pas 19 qui font ce job ! Ils ne sont pas suffisamment nombreux. De notre côté, nous n'avons pas encore la compétence pour recruter. Et le fédéral prétexte le gel des recrutements*

*pour ne rien faire. Les dossiers s'accumulent. Nous allons voir ce que nous pouvons faire. »*

Au SPF Santé publique, on réfute ces allégations. « *Les Communautés ont désormais la compétence, même si les fonctionnaires sont toujours dans nos locaux, et travaillent avec nos ordinateurs et nos programmes. Mais nous cherchons des solutions. »*

Bref, chacun rejette la balle. Et tant pis pour les milliers d'étudiants qui attendent, depuis septembre, alors que le métier est en pénurie... ■

**VÉRONIQUE LAMQUIN**

## TRANSFERT

### L'art de la transition

On ne transfère pas d'un coup 20 milliards de compétences. Chacune a ses textes de loi, ses fonctionnaires, son informatique, à éclater en 2, 3, 4, c'est selon. C'est souvent dans la concrétisation de la réforme que les problèmes surgissent. Pour éviter qu'ils n'entraînent des ruptures de services, des phases de transition ont été prévues durant lesquelles les niveaux de pouvoir « s'arrangent ». Avec plus ou moins de succès.

V.L.A.